

CONSEIL SYNDICAL

LE CONSEIL SYNDICAL ÉLARGI

Le Conseil Syndical Académique élargi dont vous avez déjà entendu parler sans jamais avoir osé en savoir plus à son sujet, est une réunion qui a lieu au moins trois fois dans l'année scolaire. Il se déroule sous la présidence du responsable académique du SNETAA-FO (le S3) avec la présence du Secrétaire Général ou d'un Secrétaire National ainsi que tous les adhérents et responsables de l'académie (Secrétaires départementaux, les représentants d'établissements, les commissaires paritaires...) et collègues voulant y participer.

La journée qui lui est consacrée va représenter une opportunité de riches échanges entre représentant national, représentants locaux, adhérents et sympathisants du SNETAA-FO. Sont notamment évoqués : les dernières informations en provenance directe du ministère, les problèmes des PLP, des contractuels et de tous les personnels dans les établissements, la régionalisation, l'apprentissage, les diplômes nationaux,



le PPCR, la vie du syndicat en général, les mutations, les promotions, les problèmes rencontrés avec la hiérarchie...

Des questions seront posées, résolues voire débattues, des problèmes très concrets sont exposés, cela conduisant à de nouveaux débats, de nouveaux combats, à l'expression de nouvelles attentes auprès de l'administration, et à la proposition pourquoi pas de nouveaux mandats à défendre, à porter.

**Le SNETAA-FO, c'est tous
ses adhérents, c'est vous,
c'est nous tous !**

Si vous apprenez par le site acadé-

mique du SNETAA-FO ou par le biais de mails de vos représentants syndicaux (S1-S2- S3) que se tient un CSA dans votre académie : **n'hésitez surtout pas à les contacter !**

Il est toujours possible de vous accueillir et une convocation vous sera envoyée qui vous libérera de vos obligations de service dans le cadre légal de l'information syndicale à laquelle tout fonctionnaire peut prétendre. **Usez donc ce droit !**

Le SNETAA-FO s'enrichit des témoignages, remarques et conseils de ses adhérents ; le CSA élargi est le moment privilégié pour les prendre en compte : contribuez donc à son développement !

**L'UNION FAIT LA FORCE !
DONNEZ CETTE FORCE
AU SNETAA-FO !**

Le SNETAA-FO, le syndicat majoritaire des personnels de la Voie Professionnelle ! Alors surtout n'hésitez pas : renseignez vous auprès de vos responsables syndicaux sur la tenue de votre CSA élargi et participez-y !

Quelques dates de CSA élargi :

13 avril : Bordeaux et Limoges

21 avril : Créteil

2 mai : Paris

4 mai : Amiens et Orléans-Tours

9 mai : Montpellier et Nancy-Metz

